



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 10 2026

N°2026 10 03

Objet : Ressources Humaines : Mise en place d'un logiciel de gestion des temps et des activités – eTemptation

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 22/10/2026

Date de publication le 30/10/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :
Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANNALI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anais ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Karine GOMES

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires relatives à la durée et à l'organisation du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le règlement du temps de travail en vigueur au sein de la Commune de Saône ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 06/10/2026 ;

Vu la présentation du logiciel de GTA ;

Considérant la nécessité de moderniser et de fiabiliser la gestion du temps de travail, des congés et des absences des agents de la collectivité ;

Considérant que le logiciel Horoquartz – eTemptation répond à cet objectif en permettant la dématérialisation et la centralisation de ces informations ;

Considérant l'intérêt, pour les agents, les responsables de service et le service des ressources humaines, de disposer d'un outil commun de gestion et de suivi du temps de travail ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise en place de la solution de Gestion des Temps et des Activités (GTA) Horoquartz – eTemptation au sein des services de la Commune de Saône ;
- **D'APPROUVER** le principe du suivi et de la gestion dématérialisée du temps de travail, des congés et des absences des agents au moyen de cette solution, conformément aux règles relatives au temps de travail applicables au sein de la collectivité ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires au déploiement et à la mise en œuvre du dispositif, notamment en ce qui concerne l'information et l'accompagnement des agents.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026

Reçu en préfecture le 29/10/2026

Publié le 30/10/2026

ID : 025-212505325-20261027-20261003-DE



Fait et délibéré à Saône, le 27 octobre 2026

Lylian CALVAT
Maire de Saône

